



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

syndicat des spécialistes français en orthopédie dento-faciale

Question écrite n° 75980

Texte de la question

M. André Aschieri a l'honneur d'attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les problèmes particuliers que rencontrent les spécialistes qualifiés en orthopédie dento-faciale, seule spécialité odontologique officiellement reconnue. En effet, l'orthopédie dento-faciale, encore dénommée « orthodontie », est la discipline de l'odontologie et de la stomatologie consacrée à l'étude et au traitement des troubles liés aux anomalies de la forme des mâchoires et de la position des dents. Avec 1 172 membres, le syndicat des spécialistes français en orthopédie dento-faciale, ce qui représente 65,70 % des praticiens de la discipline, se voit refuser la reconnaissance de sa représentativité par les autorités gouvernementales. Aussi il lui demande de lui faire connaître sa position sur la question.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75980

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : santé, famille et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2460